

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2019

Présents : Mesdames Amandine GARDES, Michèle MALFANT, Marie-Christine MERLE, Séverine PORTAL, Messieurs Patrick BEAUNE, Philippe CHABANON, Laurent GERENTON, Thierry PAPARIC, Pierre TOURETTE.

Absent: Monsieur Rémi ROUX

Secrétaire de séance : Madame Séverine PORTAL

Guylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion. Vote à main levée

**Ordre du jour** :

**Validation du compte rendu du 04/12/2018.** Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

**1- Demande de subvention pour l'achat d'une saleuse**

Validation de l'achat d'une saleuse neuve, estimée à 8 900 € HT financé comme suit : DETR 2019 (50%) et Autofinancement (50%).

Vote : Pour à l'unanimité (9 voix)

**2- Demande de subvention pour l'agrandissement d'un hangar.**

Suite à l'achat de nouveau matériel, agrandissement du garage existant situé vers le lotissement de la cité, estimé à 40 534 € HT. Financement : DETR 2019 (50%), Région (30%), Autofinancement (20%)

Vote : Pour (8 voix) Contre : 1 voix (Patrick BEAUNE)

**3- Aide au transport scolaire :**

La Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier a validé le paiement du transport scolaire pour le primaire à partir de l'année scolaire 2018/2019. Une somme forfaitaire de 50 € par enfant qui emprunte ce trajet a été facturé fin décembre 2018 par la CCRHA.

La commune décide de prendre à sa charge cette somme en attribuant une aide exceptionnelle de 50€ à chaque enfant concerné.

Vote : Pour à l'unanimité (9 voix)

**4- Subventions 2019 :**

Approbation des subventions de 30€ par lycéen ou collégien ainsi que 200 € / enfant pour l'école de Lachaud.

Vote : Pour à l'unanimité (9 voix)

Approbation de la subvention exceptionnelle de 30 € pour les JSP du haut-allier.

Vote : Pour (7 voix) Contre : 2 voix (Séverine PORTAL et Patrick BEAUNE)

**5- Adhésion au service de retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire :**

Renouvellement pour une durée de 4 ans (2019-2022) de la convention assistance retraite du CGD43.

Vote : Pour à l'unanimité (9 voix)

**6- Avenant à la convention SATEA :**

En 2018, la commune a signé une convention d'assistance technique avec le département dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

Suite à la baisse des aides de l'agence de l'eau, la SATEA, lors de sa séance du 7 janvier 2019, a modifié les paragraphes 1 et 3 de l'article 3 relatif à la définition de ses missions ainsi que l'article 7 qui concerne les conditions financières.

Vote : Pour (6 voix) Abstention : 3 voix (Philippe CHABANON, Laurent GERENTON, Thierry PAPARIC)

**7- Vente du camion IVECO :**

Le camion ne passe plus au contrôle technique. Il est proposé de le vendre en l'état.

Vote : Pour à l'unanimité (9 voix)

### 8- Approbation des comptes de gestion 2019 :

Madame le Maire sort de la salle et laisse la parole à Monsieur Pierre TOURETTE.

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : pour à l'unanimité (8 voix)

### 9- Approbation des comptes administratifs 2019 :

*Le vote du compte administratif intervient, au cours de la séance, après le vote du compte de gestion.*

*Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre TOURETTE et se retire de la salle.*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre TOURETTE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Michèle MALFANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		62 965.02	36 179.79			48 229.62
Opérations de l'exercice	276 889.08	322 183.70	271 640.28	274 575.28	548 529.36	596 758.98
TOTAUX						
Résultats de clôture		108 259.64	33 244.79			75 014.85
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		108 259.64	33 244.79			75 014.85

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité (8 voix)

### Divers :

- Bennes encombrants : du 11 au 16 juillet et du 14 au 20 août.

Madame le maire lève la séance à 21h50

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 04/03/2019

La secrétaire de séance, Madame Séverine PORTELLA

